

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 4 mai 2021 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Dany Chapdelaine, conseiller,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Assistent également via une communication téléphonique : Aucun

Absent :

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

Le conseil de la municipalité de Lawrenceville siège en séance ordinaire ce 6 avril 2021, en séance conventionnel et par voie d'appel conférence.

Sont présent en personne : M. Derek Grilli, Maire,
M. Dany Chapdelaine, conseiller
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
Mme Annie Dussault,

Sont également présent à la séance par voie téléphonique :

Est Absent :

2021-05-49

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu le décret numéro 388-2020 du 29 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Attendu l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

Que la séance et ses délibérations soient enregistrées et rendues accessibles sur le site de la municipalité dès que possible.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

1. ORDRE DU JOUR

2021-05-50

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 et 13 avril 2021;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Renouvellement Sport Loisirs de L'Estrie;
8. Collecte styromousse;
9. Pavage rues et Bureau municipal;
10. Calibrage débitmètre;
11. Compteurs électriques usine;
12. Val D'Akor;
13. Énergère éclairage de rue;
14. Subvention gestion des actifs;
15. Questions de l'assemblée;
16. Affaires nouvelles;
16.1 ;
17. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 6 ET 13 AVRIL 2021

2021-05-51

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 avril 2021;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 avril 2021, et que le procès-verbal du 6 avril 2021 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-52

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 13 avril 2021;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 avril 2021, et que le procès-verbal du 2 avril 2021 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2021-05-53

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 30 avril 2021, telle que modifiée, pour un montant de 74 058.22\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202100081 à #202100105), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Il n'y a pas de rapport des comités

6. SUIVI DES DOSSIERS

Il n'y a pas de suivi des dossiers.

7. RENOUELEMENT SPORTS LOISIRS DE L'ESTRIE

2021-05-54

Attendu que la municipalité a reçu la demande de renouvellement d'adhésion au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie;

Attendu que le coût du renouvellement est de 70\$;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité renouvelle son adhésion au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. COLLECTE STYROMOUSSE

2021-05-55

Attendu qu'en novembre 2020, le conseil de la MRC du Val-Saint-François s'est engagé à poursuivre un projet de « Gestion responsable du polystyrène » sur son territoire, ayant pour objectif de favoriser la récupération et le recyclage des produits de polystyrène expansé (*styromousse*) et la réduction à la source des contenants alimentaires à usage unique en polystyrène;

Attendu que le projet prévoit une démarche sur 3 ans, ciblant d'abord en 2021 l'engagement des municipalités à retirer les contenants alimentaires en polystyrène expansé (*styromousse*) de leurs installations et l'ajout de points de dépôt volontaires pour les municipalités intéressées pour favoriser la récupération;

Attendu que les années 2022 et 2023 viseront l'accompagnement des commerces et institutions pour le remplacement des contenants alimentaires en styromousse par des alternatives plus écologiques, ainsi que la sensibilisation du grand public à l'importance de récupérer la matière;

Attendu que la récupération des polystyrène expansé (*styromousse*) n'est possible que par l'entremise de l'écocentre régional de la MRC qui collabore avec Soprema pour le recyclage de la matière, puisque le centre de tri Récup-Estrie ne l'accepte pas dans le bac de récupération;

Attendu que la mise en place de point de dépôt nécessite de la part des municipalités volontaires :

- 3 bacs bleus (360L) à la disposition des citoyens pour faciliter le tri par type de styromousse;
- Des communications faites aux citoyens pour l'utilisation adéquate des bacs;

- Un tri des matières pour s'assurer de la propreté par type de styromousse (alimentaire, emballage et isolation);
- Le transport des matières à l'écocentre où elles y seront gérées.

Attendu que la MRC s'engage à accompagner les municipalités volontaires pour l'installation de point de dépôt en offrant :

- Des affiches permettant d'identifier le contenu accepté pour chaque bac (alimentaire, emballage et isolation);
- Des communications à propos des points de dépôt disponibles aux citoyens dans l'ensemble de la MRC;
- Des sacs pour le transport des matières à l'écocentre (sacs devant être remplis avant d'être acheminés – volume d'un peu plus que 700 L).

Attendu que pour faciliter le remplacement des contenants alimentaires en polystyrène expansé (*styromousse*), la MRC travaille sur l'élaboration d'un guide qui aiguillera les municipalités quant aux produits alternatifs plus écologiques, et que ce guide sera disponible à l'automne 2021;

Attendu que des communications à l'échelle régionale sont prévues pour annoncer l'engagement des municipalités afin de réduire l'utilisation du polystyrène et faciliter la récupération, et que les municipalités participantes sont priées de demeurer discrètes jusqu'à l'annonce officielle qui sera faite par la MRC en juin prochain;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité de Lawrenceville s'engage à remplacer tous les contenants en polystyrène expansé (*styromousse*) de ses installations municipales par des alternatives plus écologiques et y interdire l'utilisation et la distribution au plus tard le 1^{er} janvier 2022;

Que les installations visées par cet engagement sont :

- L'hôtel de ville
- Le garage municipal
- Le centre communautaire
- L'Usine à Spectacle

Que la municipalité de Lawrenceville souhaite favoriser une gestion plus responsable du polystyrène expansé (*styromousse*) en mettant à la disposition de ces citoyens un point de dépôt municipal pour la récupération de cette matière dès juin 2021.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. PAVAGE RUES ET BUREAU MUNICIPAL

2021-05-56

Attendu que la municipalité a reçu trois soumissions pour des travaux de pavage sur les rues Dandenault et De L'Église ainsi que pour le stationnement du bureau municipal;

Attendu que Pavage Préfontaine a remis la soumission la moins élevée avec un prix pour la réparation des rues à 4 443.80\$ et un prix de 17 541.75\$ pour le pavage du bureau municipal;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,

Que la municipalité accorde le contrat de pavage des rues et d'asphaltage du bureau municipal à Pavage Préfontaine pour un montant de 4 443.80\$ pour les rues et 17 541.75\$ pour le bureau municipal.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. CALIBRAGE DÉBITMÈTRE

2021-05-57

Attendu que la municipalité doit procéder à l'étalonnage du débitmètre de la station d'épuration tel que demandé par le ministère de l'environnement;

Attendu qu'une soumission a été déposée par SIMO pour un montant de 1 300\$ plus taxes,

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson;

Que le Village de Lawrenceville accepte la proposition de SIMO et procède à l'étalonnage du débitmètre de la station d'épuration pour un montant de 1 300\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

11. COMPTEURS ÉLECTRIQUES USINE

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

12. VAL D'AKOR

2021-05-58

Attendu que la municipalité a reçu une proposition de Val D'Akor pour l'achat de nichoirs pour les parcs municipaux;

Attendu que la municipalité souhaite soutenir Val D'Akor dans ses interventions auprès des jeunes de la région;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine,

Que la municipalité procède à l'achat de nichoirs qui seront installés dans les parcs de la municipalité pour un montant de 500\$;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. ÉNERGÈRE – ÉCLAIRAGE DE RUES

2021-05-59

ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

Attendu que l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

Attendu que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

Attendu que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

Attendu qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

Attendu que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Lawrenceville doit conclure une entente avec la FQM ;

Attendu que la Municipalité de Lawrenceville souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

Attendu que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Lawrenceville pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la Municipalité de Lawrenceville participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

Que M. Derek Grilli, maire et François Paquette, directeur général, soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

Que M. Derek Grilli, maire et François Paquette, directeur général, soient autorisés à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Lawrenceville, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

Que le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. SUBVENTION GESTION DES ACTIFS

2021-05-60

Attendu que la municipalité souhaite mettre en place un programme de gestion des actifs municipaux;

Attendu que la mise en place de ce programme occasionnera des coûts pour la municipalité;

Attendu que la FCM offre des subventions pour l'ébauche et la mise en place d'un tel programme;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité dépose une demande d'aide financière à la FCM pour la mise en place d'un programme de gestion des actifs municipaux.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-05-61

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin, à 19h55, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général